



**AVIS DE CONSULTATION**  
**N ° 73/AT/DO ALGER CENTRE /2019**  
(Relance de l'Avis de consultation N° 49/2019 après infructuosité)

Un avis de consultation est relancé pour :

**TRAVAUX DE CANALISATIONS URBAINES CITE DES PTT, CMP HYDRA.**

Les représentants des sociétés intéressés peuvent se présenter pour retirer le cahier des charges, accompagnés du cachet de l'entreprise à l'adresse ci-après:

**ALGERIE TELECOM - DIRECTION OPERATIONNELLE D'ALGER CENTRE**  
**SOUS DIRECTION FONCTIONS SUPPORT**  
**BLOC « C »**  
**COMPLEXE AISSAT IDIR 1<sup>ER</sup> MAI, ALGER**

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant désigné à cet effet.

**Les offres doivent être composées :**

**1-D'un dossier administratif** : Inséré dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **Dossier Administratif** ».

**2-D'une offre technique** : Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **Offre technique** ».

**3-D'une offre financière** : Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **Offre financière** ».

Les deux offres, technique et financière et le dossier administratif, accompagnés des pièces réglementaires citées dans le cahier des charges doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, sous enveloppe principale anonyme portant que la mention suivante :

**AVIS DE CONSULTATION**  
**N° 73/AT/DO ALGER CENTRE/2019**  
**TRAVAUX DE CANALISATIONS URBAINES CITE DES PTT, CMP HYDRA**

**« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »**

La durée accordée pour la préparation des offres est de **QUATRE (04 jours)** calendaires à compter de première parution de l'avis de consultation sur le site **WEB** d'Algérie Télécom.

La date et heure limite de dépôt des offres est fixée au dernier jour de préparation des offres de **08h00 à 14h00**.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **14h00** à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **180 jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.